

ATELIER ECOQUARTIER DU 28 MARS 2013

INTRODUCTION DU DIRECTEUR

Bonjour,

Je me réjouis de pouvoir être avec vous ce matin pour l'ouverture de cet atelier écoquartier. J'ai déjà eu l'occasion de participer à certains d'entre eux et de mesurer l'intérêt que vous y portez. Celui d'aujourd'hui est un peu particulier puisqu'il porte sur le nouveau label écoquartier.

C'est toujours agréable de sentir les acteurs du territoire concernés et intéressés par le thème des écoquartiers. C'est le signe que la prise en compte du développement durable, notamment dans les opérations d'aménagement, est une préoccupation partagée.

La région des Pays de la Loire, avec ses 3 595 000 d'habitants au 1er janvier 2011, est la 5ème région française par son poids démographique. Selon les projections de l'INSEE, en 2040, la région comptera 900 000 habitants supplémentaires, soit la plus forte progression en nombre d'habitants derrière les régions Ile de France et Rhône Alpes. Des atouts incontestables, mais aussi un impact environnemental certain.

Cette attractivité forte génère en effet des besoins en logements, en équipements et en infrastructures.

Tout cela nous place devant une équation quasi impossible à résoudre : en effet, comment satisfaire les besoins énumérés ci-dessus en bâtissant :

- un projet de qualité,
- économe en espace,
- qui renforce les liens sociaux et promeuve le vivre ensemble, les modes de vie solidaires et responsables,
- assure une mixité des fonctions urbaines,
- organise au mieux les déplacements en promouvant les modes de déplacements alternatifs à la voiture,
- permette la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diversification des sources d'énergie ;
- prenne en compte les enjeux de biodiversité et notamment les trames vertes et bleues.

Je sais que pour territorialiser ces différents enjeux, certains des territoires ici représentés ont élaboré leur agenda 21, voire leur plan climat territorial, ou sont en train de le faire.

L'écoquartier doit être conçu pour être une traduction de ces différents enjeux dans le cadre opérationnel de l'aménagement de nos villes.

Je souhaite pour ma part que notre région, qui a été 2ème derrière Rhône-Alpes aux derniers appels à projets écoquartier, conserve ce dynamisme et cette avance. Votre présence en nombre aujourd'hui me fait dire que tous les espoirs sont permis.

En lançant d'abord les appels à projets écoquartiers au lendemain du Grenelle de l'Environnement, puis le label écoquartier le 14 décembre dernier, nos ministres, qui ont montré une continuité sur ce sujet des écoquartiers, ont vu juste.

La mise en place d'un label national marque en effet le passage d'une phase expérimentale à une diffusion et une systématisation de la démarche ÉcoQuartier. Il s'agit désormais de vérifier le niveau des objectifs affichés dans les projets urbains à travers l'évaluation et la mesure des résultats atteints par ces opérations.

La démarche ÉcoQuartier constitue un levier d'action pour répondre aux engagements internationaux de la France. D'abord dans le domaine des économies d'énergie, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers les objectifs 3X20 pour 2020 et facteur 4 pour 2050 ; ensuite dans le domaine de la protection de la biodiversité avec le protocole de Nagoya.

Le label ÉcoQuartier est également un outil concret pour contribuer au triple objectif des politiques nationales dans le domaine de l'aménagement : la transition écologique, l'égalité des territoires et la construction de logements pour tous.

Les opérations d'aménagement ont cette particularité d'être des projets opérationnels, concrets et de proximité avec les citoyens. Quand elles sont conçues comme un écoquartier, elles deviennent l'outil par excellence qui offre la possibilité de mettre en musique les 5 finalités et les 5 modalités du développement durable.

Quand, de surcroît, elles sont conduites avec la recherche d'une performance environnementale, d'une innovation sociale, voire technique, et d'une amélioration continue, ce qui suppose une évaluation, elles peuvent être assurées d'être en bonne voie pour une labellisation. Autant vous dire que ce label est exigeant.

Nous devons cette exigence à nos concitoyens, futurs habitants. Il s'agit d'une attente et d'une demande sociale. Je fais confiance à la volonté politique des élus, à la compétence des techniciens qui les entourent, au savoir-faire, à l'inventivité et à la créativité des professionnels qui conçoivent et réalisent les projets.

Je laisse le soin aux différents intervenants de la journée de vous en dire davantage sur le principe et les modalités de la labellisation.

Je vous disais qu'au dernier appel à projets écoquartier la région Pays de la Loire était au deuxième rang quant au nombre de projets candidats. Je lis dans ces chiffres la volonté, sinon le souhait grandissant dans notre région de faire des projets de qualité. Aucun département n'était en reste et les projets provenaient de tous les territoires, urbain, péri-urbain, rural et littoral. Je souhaite qu'il en soit de même pour le label.

Contrairement à ce que pourrait laisser croire les prix attribués à telle grande opération à Nantes, à Rennes, à Grenoble, à Lille ou à Bordeaux, l'écoquartier doit pouvoir se faire partout, quel que soit le contexte du territoire. L'opération des Perrières à la Chapelle sur-Erdre ou la ZAC du Champ de Foire à Clisson n'ont-ils pas été primés lors des derniers appels à projets ?

La question de la limitation de la consommation d'espace n'est-elle pas une préoccupation partagée que l'on soit dans un contexte rural, péri-urbain, urbain ou littoral ? L'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce même changement climatique ne nous concernent-elles pas tous ? Idem pour la limitation de la dépendance à l'automobile et la protection de la biodiversité. La même question doit être posée, quel que soit le territoire, mais la réponse apportée peut varier selon le contexte.

Chacun des territoires dispose d'un potentiel qui mérite d'être valorisé et nécessite d'être traité avec la plus haute importance. Les collectivités sont invitées à participer à cet élan pour nos territoires en se fondant sur des engagements concrets et mesurables.

A la suite de Madame DUFLOT, j'encourage donc aujourd'hui les porteurs de projets à lancer des opérations d'ÉcoQuartiers à travers la signature de la charte qui formalise 20 engagements vers la ville durable, répartis en quatre catégories :

- mettre en oeuvre un urbanisme autour d'un projet,
- améliorer le quotidien des habitants,
- dynamiser le territoire
- et répondre à l'urgence climatique et environnementale.

Pour s'approprier collectivement cette charte des écoquartiers, vous êtes invités à travailler en atelier ces quatre dimensions en fin de matinée.

Pour terminer, je souhaite vous préciser que les services de l'État, les directions départementales des territoires et la DREAL au niveau régional sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets. N'hésitez donc pas à les solliciter.